

# VILLE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

## AVIS D' APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### MARCHE DE FOURNITURE A PROCEDURE ADAPTEE 2010/41

**Date limite de réception des offres : le 31/05/2010 à 12 heures 00.**

**Objet du marché** : fourniture de chaises de visiteurs anti-feux – confection et pose de rideaux sur les baies vitrées et la scène de la salle Mozart de l'Espace des Arts de la commune des Pavillons-sous-Bois

**Identification du pouvoir adjudicateur:**

Commune des Pavillons-sous-Bois,  
93320 Les Pavillons-sous-Bois - France  
Tél :01-48-02-75-75, télécopie :01-48-02-75-46  
E-mail : mairie@ville-pavillons-sous-bois.fr  
Adresse Internet : <http://www.ville-pavillons-sous-bois.fr>

**Représentant du pouvoir adjudicateur:** Monsieur le Maire de la ville des Pavillons-sous-Bois.

**Mode de passation** : Marché passé selon la procédure adaptée (art.28 CMP)

**Caractéristiques principales:**

La présente consultation est décomposée en 2 lots :

N° de lot	Intitulé lot	Montant minimum TTC	Montant maximum TTC
1	Fourniture de chaises de visiteurs anti-feux	10.000 €	25.000 €
2	Confection et pose de rideaux sur les baies vitrées et la scène	17.000 €	32.000 €

Le marché est un marché à bons de commandes, passé en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Le marché qui sera passé à l'issue de la consultation débutera à compter de la notification jusqu'au 31 décembre 2010.

**Remise d'échantillons :**

Les candidats doivent fournir les échantillons suivants pour la remise de leur offre. Ces échantillons ne pourront être récupérés par les candidats :

- Pour le lot 1 : un échantillon de chaque modèle proposé (offre de base et pour chacune des variantes), ainsi qu'un échantillon des tissus (ou nuancier)
- Pour le lot 2 : un échantillon des tissus (ou nuancier) pour l'offre de base et pour chacune des variantes

**Variante / Options / Tranches**

Le présent marché n'est pas fractionné en tranches.

Les variantes sont admises.

Ce marché ne comporte pas d'option au sens du droit interne.

**Lieux d'exécution des prestations:**

- Espace des Arts – salle Mozart  
Place Charles de Gaulle 93320 Les Pavillons-sous-Bois

**Forme juridique que devra revêtir le groupement de fournisseurs attributaire du marché (le cas échéant)** : Groupement solidaire.

**Documents contractuels et documents additionnels – conditions d'obtention :**

Les documents de consultation peuvent être obtenus gratuitement jusqu'aux dates et heures limites de remise des offres.

Version papier : les DCE peuvent être retirés en mains propres ou demandés par fax à la Direction des Services Techniques, bureau 11, Hôtel de Ville des Pavillons-sous-Bois - **télécopie** : 01-48-02-75-46 du lundi au vendredi de 9h00-12h00 et de 13h30 à 18h.

Le dossier pourra également être intégralement téléchargé, gratuitement, après identification sur le site dont l'adresse internet est la suivante : [http:// www.klekoon.com](http://www.klekoon.com). Il est demandé aux candidats de remplir en totalité le formulaire d'identification lors du téléchargement, en indiquant leurs coordonnées postales, téléphoniques et raison sociale de leur société, afin de pouvoir leur faire parvenir tout complément ou modification apportée au dossier de consultation après leur retrait.

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

Les candidats remettront dans une enveloppe unique l'ensemble des justificatifs relatifs à leur candidature ainsi que les pièces constituant l'offre, listés dans le Règlement de consultation. Le candidat devra dans le cadre de la candidature fournir les justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux sections 5 et 6 (titre III-chapitre III) du Code des Marchés Publics et les renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité professionnelle, technique et financière minimale requise.

**Jugement des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

critère 1 : Coût global apprécié en fonction du bordereau des prix unitaires (lot 1) et de la décomposition du prix global et forfaitaire (lot 2) : 60%

critère 2 : valeur technique : 20%

critère 3 : valeur esthétique : 20%

**Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre** : 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

L'exécution du marché sera financée par le budget de la Commune de Pavillons sous Bois, et sera régie par le titre IV du code des marchés publics. Il ne sera pas accordé d'avance forfaitaire. En application de l'article 18 du code des marchés publics, les prix du marché seront fermes.

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres ainsi que les documents de présentation associés doivent être rédigés** : le français.

**Unité monétaire utilisée** : l'euro.

**Conditions de remise des offres ou des candidatures** : le pli contenant la candidature et l'offre est transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postale ou remis contre récépissé à : La Direction des Services Techniques, Bureau 11, Hôtel de Ville des Pavillons-Sous-Bois.

Les candidatures et les offres ne peuvent pas être transmises par voie électronique.

Une enchère électronique ne sera pas effectuée.

L'avis implique un marché public.

**Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de Montreuil  
7, rue Catherine Puig ; 93100 MONTREUIL ; Tél : 01.49.20.20.00 ; Fax : 01.49.49.20.99

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :**

- Recours gracieux ou hiérarchique dans les deux mois suivant la notification de la décision contestée.
- Référé pré-contractuel exercé avant la signature du contrat sur le fondement de l'article L551-1 du Code de Justice Administrative (CJA)
- Référé contractuel exercé jusqu'au 31<sup>ème</sup> jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat. En l'absence d'un tel avis, le délai de saisine expire à l'issue d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat sur le fondement de l'article R551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction exercé par tout concurrent évincé de la conclusion du contrat contestant la validité du contrat. Délai : deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.
- Recours juridictionnel en annulation (actes administratifs détachables du contrat) : deux mois suivant leur publication ou leur notification en application de l'article R.421-1 du CJA.

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 8 avril 2010